



# MAIRIE DE FREMECOURT

Arrondissement de Pontoise

Département du Val d'Oise

Canton de Marines

☒ Rue du Four - 95830 FREMECOURT

☎ : 01 34 66 62 84 - ☎ : 01 34 66 64 15

✉ mail : [mairiefremecourt@orange.fr](mailto:mairiefremecourt@orange.fr)

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Novembre 2014 sous la présidence de Denis BOUILLIANT, Maire.

Début de la séance à 20h30

Membres présents : 14

Etaient présents : DEVALOIS Jean-Pierre, TEYSSOT Chantal, ZAMIA Eric, CATELON Monique , GILLES José, BALAN Stéphane, BAHRI Joëlle, VALETTE David, POPLUHAR Marina, ROSIER Claude-Bernard, BOUILLE-HUET Sophie, VINCENT Brigitte, CHEVALLIER Mickaël

Absente excusée : BATTAIS Marie-Pierre ayant remis pouvoir à BALAN Stéphane

Secrétaire de séance : Chantal TEYSSOT

Invitée : Patricia LAVALLEY, secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire a fait distribuer le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 29 Août 2014 pour adoption et signature par les Conseillers Municipaux. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Plusieurs délibérations sont à prendre par le Conseil Municipal faisant suite au nouveau périmètre de la Communauté de Communes Vexin Centre depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 : (des documents ont été distribués à chaque Conseiller Municipal pour la bonne compréhension des délibérations à adopter).

## **CONSEIL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE « C.I.S.P.D. »**

- Considérant la mise en place par l'Ex EPCI CC Val de Viosne en date du 16 Décembre 2009 d'un C.I.S.P.D.  
Considérant le nouveau périmètre de la Communauté de Communes depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2013.  
Considérant la délibération de la Communauté de Communes Vexin Centre en date du 3 Juillet 2014 pour sa nouvelle installation compte tenu du nouveau périmètre.  
Considérant les aides de l'état qui peuvent être octroyées au titre de ce dispositif sur des actions précises.  
Propose que la Commune de Frémécourt intègre le C.I.S.P.D. de la Communauté de Communes Vexin Centre.  
Désigne le Maire de la Commune de Frémécourt comme membre du C.I.S.P.D.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition d'intégration de la Commune de Frémécourt au dispositif C.I.S.P.D. de la Communauté de Communes Vexin Centre et charge le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre pour la poursuite de cette démarche.

## **DELIBERATION LOI N° 2014-366 DITE « ALUR »**

- Considérant le périmètre de la Communauté de Communes Vexin Centre au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.  
Considérant la loi n° 2014-366 dite « ALUR » (Accès au logement et à un urbanisme rénové) du 24 Mars 2014.  
Notamment son article 136.  
TITRE IV : moderniser les documents de planification et d'urbanisme.  
CHAPITRE II : mesures relatives à la modernisation des documents de planification communaux et intercommunaux.  
SECTION 5 : transfert de compétences, modernisation du plan local d'urbanisme communautaire et évolution des périmètres des plans locaux d'urbanisme.  
Propose aux membres du Conseil Municipal de notifier à la Communauté de Communes Vexin Centre, qui à ce jour n'est pas compétente en matière d'urbanisme et notamment de PLU, son opposition au transfert de cette compétence.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de ne pas transférer cette compétence à la Communauté de Communes Vexin Centre et charge le Maire d'adresser cette décision au Président de la Communauté de Communes Vexin Centre dès visa en contrôle de légalité.

## **CONVENTION COMMUNE : SERVICE INSTRUCTEUR AUX COMMUNES**

- Considérant les délibérations de principe en date du 3 Juillet 2014, puis de décision définitive en date du 9 Octobre 2014 de la Communauté de Communes Vexin Centre pour la création du service instructeur des autorisations d'urbanisme.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention ayant pour objet de définir les modalités de travail entre la Communauté de Communes Vexin Centre sous la responsabilité de son Président et le Maire dans le domaine des autorisations des actes relatifs à l'occupation du sol. Le projet de convention est annexé au présent acte.  
Charge le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre pour la poursuite de cette démarche.

## **MODIFICATION DES COMPETENCES DES ARTICLES 18-4 ET 18-6 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE**

- Suite à la modification des statuts adoptés en Conseil Communautaire le 9 Octobre 2014 pour les articles 18-4 et 18-6.  
Informe qu'il est nécessaire de préciser le point suivant :
  - Article 18-4 : création, gestion et développement d'un service de transport à la demande.
  - Article 18-6 : établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du Conseil Général.

Après lecture des articles 18-4 et 18-6 par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte les modifications présentées et charge le Maire d'en informer le Président de la Communauté de Communes Vexin Centre.

### **Pouvoir pour signature d'un procès-verbal de bornage :**

Il est indispensable de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature d'un procès-verbal de bornage qui se situe entre la Rue des Petites Fontaines, le Chemin de la Cavée et la Sente Rurale n°30.

Le Conseil Municipal à l'unanimité après examen du document donne tous pouvoirs au Maire.

### **FETES ET CEREMONIES :**

- **Noël des enfants de l'école primaire :**  
Fixé au vendredi 19 Décembre 2014 à la salle polyvalente.  
**Prévoir par la Mairie :**  
Cadeau gourmand – petits goûters.  
**Demande de la Directrice :**  
Occultation de la verrière et sapin à l'école 15 jours avant les vacances.
- **Colis des Aînés :**  
Invitation à tous les Conseillers à être présents le 20 Décembre 2014 à 11h30 à la salle polyvalente.  
Le CCAS va faire une réunion pour le choix des colis.
- **Vœux du Maire :**  
Proposition est faite par le Maire d'offrir une galette des rois le Dimanche 4 Janvier 2015 à la salle polyvalente pour tous Frémécourtois (Jour de l'Epiphanie).
- **Remerciements à :**  
Monsieur José GILLES pour tout le travail effectué à l'église et sur les tables de l'Etat Civil et archives ainsi que Madame Maria POPLUHAR pour la soirée du 31 Octobre 2014 (HALLOWEEN) ainsi qu'à tous ceux qui participent activement à notre « Vie Communale ».

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Site internet :**

- Le Maire informe le Conseil Municipal des démarches accomplies concernant notre site internet – suivi fait par l'Union des Maires du Val d'Oise – notre site sera FERME quelques mois en attendant sa « refonte ».

#### **Taxe d'aménagement :**

- Vote de la nouvelle « taxe d'aménagement » : elle remplace la taxe d'équipement pour les constructions neuves qui était à 5%.

Le Conseil Municipal décide de laisser cette nouvelle taxe au même taux de 5%.

- **A noter pour être tous présents :**  
Les élections territoriales sont prévues le 22 et 29 Mars prochain.
- **Suite à la réunion de travail du 11 Septembre 2014 :**  
Des rencontres ont été effectuées avec les parents et le personnel communal – mise au point et sécurisation des sorties à 16h et à 16h30.
- **Pour information :**  
Difficultés avec la mise en place des prélèvements automatiques.  
Nous avons encore des soucis pour nous faire régler les « cantines et garderies ». Le percepteur se chargera de la régularisation des factures.

- **Subvention du Conseil Général :**

Avec l'aide active de notre Conseillère Générale Madame Evelyne BOSSU, nous avons réussi à obtenir une subvention pour une partie des travaux d'Artimont.

- **Panneaux :**

Les panneaux signalétiques ont été remplacés au carrefour de « la Bruyère ».

- **Abribus :**

Les tuiles de l'abribus ont été remplacées, ainsi que celles sur l'auvent de l'école primaire.

- Un résumé a été remis au Maire concernant le dernier Conseil d'école du 14 Novembre 2014 concernant les demandes de la Directrice. Le Maire donne lecture de la convention qu'il doit signer pour la pratique du judo à la salle polyvalente : 1400 € pour 10 séances pour tous les enfants de l'école.
- Prévoir une réunion avec la commission des travaux pour l'étude de tous les devis reçus.
- Des problèmes sont évoqués concernant le personnel de cantine et de garderie par certains Conseillers Municipaux. La commission se réunira rapidement pour prendre les décisions nécessaires.
- Demande est faite de poser une « glace de vue » à la Résidence des Saules. Cette demande sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission des travaux.
- Un point est fait également par les Conseillers sur les différentes réunions à l'extérieur.
- Est-il envisageable de poser une rampe facilitant l'accès à l'église pour les personnes âgées ? S'agissant d'un monument classé, il convient de se renseigner auprès des « Monuments Historiques ».
- Il convient de faire une déclaration de sinistre concernant les différentes vitres cassées, aussi bien à l'école qu'à la Mairie. Nous allons contacter des professionnels pour des devis de réparations.
- La séance est levée à 22h25.